

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 20 OCT. 2025

portant nomination au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

NOR : AGRT2513519A

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L611-1 et D611-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Sur proposition des organismes cités à l'article D. 611-1 du code rural et de la pêche maritime, sont nommés membres du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole, pour une durée de trois ans :

En tant que représentant de l'association Régions de France, M. Loïc CHESNAIS-GIRARD,

En tant que représentante du conseil national de la montagne, Mme Christine VALENTIN,

En tant que représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilités, M. Arnaud ROUSSEAU (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), M. Pierrick HOREL (jeunes agriculteurs), Mme Véronique LE FLOC'H (coordination rurale), M. Stéphane GALAIS (confédération paysanne),

En tant que représentant d'une organisation représentative du secteur de la production agricole biologique, M. Loïc MADELINE,

En tant que représentant de Chambres d'agriculture France, M. Sébastien WINDSOR,

En tant que représentant de la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles, M. Dominique LEFEBVRE,

En tant que représentants d'organisations représentatives de la transformation des produits agricoles, M. Dominique CHARGE (la coopération agricole), M. Olivier de BOHAN (la coopération agricole), M. Christian SPIEGELEER (association nationale des industries agroalimentaires), M. Pierre-Marie DECORET (association nationale des industries agroalimentaires) et M. Antoine BAULE (association nationale des industries agroalimentaires),

En tant que représentantes d'organisations représentatives de la commercialisation des produits agricoles, Mme Judith JIGUET (fédération des entreprises du commerce et de la distribution) et Mme Alexia FROMANGER (confédération française du commerce de gros et international),

En tant que représentante d'une organisation représentative de l'artisanat et du commerce indépendant de l'alimentation, Mme Annick POLESE (confédération générale de l'alimentation en détail),

En tant que représentante d'une association de consommateur, Mme Julie VANHILLE (association de défense, d'éducation et d'information du consommateur),

En tant que représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement, M. Christophe ROTURIER (France Nature Environnement) et M. Léo TYBURCE (WWF France),

En tant que représentant de la propriété agricole, M. Bruno KELLER (fédération nationale de la propriété privée rurale),

En tant que représentants de syndicats représentatifs des salariés des filières agricoles et alimentaires, M. Alexandre DUBOIS (FGA-CFDT) et M. Pierre JARDON (CFTC-AGRI),

En tant que représentant d'une organisation représentative des propriétaires forestiers privés, M. Antoine PONTON D'AMECOURT (FRANSYLVA-forestiers privés de France).

Article 2

Cet arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 20 OCT. 2025

La ministre de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire,



Annie GENEVARD